

Décision

Générale

colonial

Décision n° 72-468-1935 Avances.

n° 72-468-1935

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

23 novembre 1935

Numéro JO

n° 468 du 30/11/1935

Date du numéro

30 novembre 1935

TEXTE INTÉGRAL

la solde mensuel le de l'auxiliaire Darné, en service dans les bureaux du cercle de Djibouti, est portée à neuf cents francs, passible des prélèvements, pour compter du 1er janvier 1936.